

# EQUIP'OFFICE

## ATTESTATION

Je soussigné Patrick **JORE**, président de la **SAS EQUIP'OFFICE** atteste par la présente que l'activité de la société **SOPHRO KHEPRI SASU** telle que définie dans l'article « Destination des locaux » lui donne notamment la possibilité de mettre à la disposition des thérapeutes intervenant pour son compte les salles de réunion ou bureaux dont ils ont besoin pour recevoir leurs clients.

Ceci ne pourrait se traduire que par une facturation de la mise à disposition, et en aucun cas par un bail commercial entre la société et les thérapeutes,

Dans ces conditions telles que définies dans le bail, et acceptées par **EQUIP'OFFICE** et **SOPHRO KHEPRI**, rien ne s'oppose à ce que la société locataire exerce son activité selon ses habitudes de travail.

Fait à Nogent sur Marne  
Le 11 juillet 2015  
Pour valoir ce que de droit.



**SAS EQUIP'OFFICE**  
Le Président Patrick **JORE**